

Tracer la voie



Tracer la voie

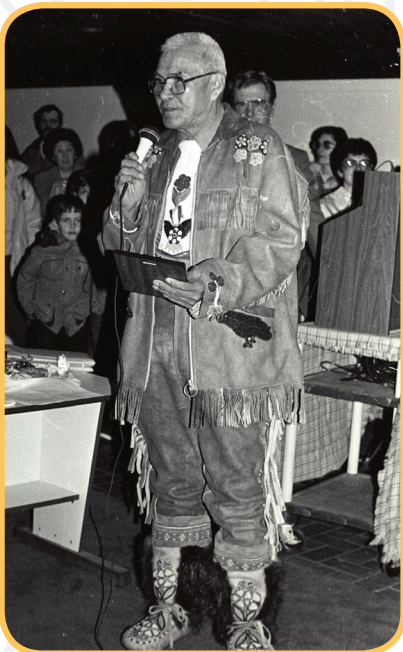
Le projet *Tracer la voie* vise à faire connaître et à célébrer le processus d'établissement des ententes de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale des **Premières Nations** du Yukon.

Cette initiative est un partenariat entre le gouvernement du Canada, le gouvernement du Yukon, le Conseil des Premières Nations du Yukon et les 11 Premières Nations autonomes du Yukon. Ces 14 parties collaborent afin de mettre en œuvre les ententes de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale au sein du territoire.

La signature des ententes de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale au Yukon a nécessité des décennies de travail, d'innovation et d'engagement de la part des dirigeants et de nombreux visionnaires. La présente exposition raconte l'histoire de quelques personnes et de certains événements qui ont tracé la voie vers un nouveau modèle de gouvernance pour tous les Yukonnais.

« **La seule façon pour nous d'envisager l'avenir avec optimisme est de régler nos revendications territoriales [...] Cela nous permettra de retrouver notre fierté, notre estime de nous-mêmes et notre indépendance économique. Nous ne voulons pas la charité. Nous avons un plan... »**

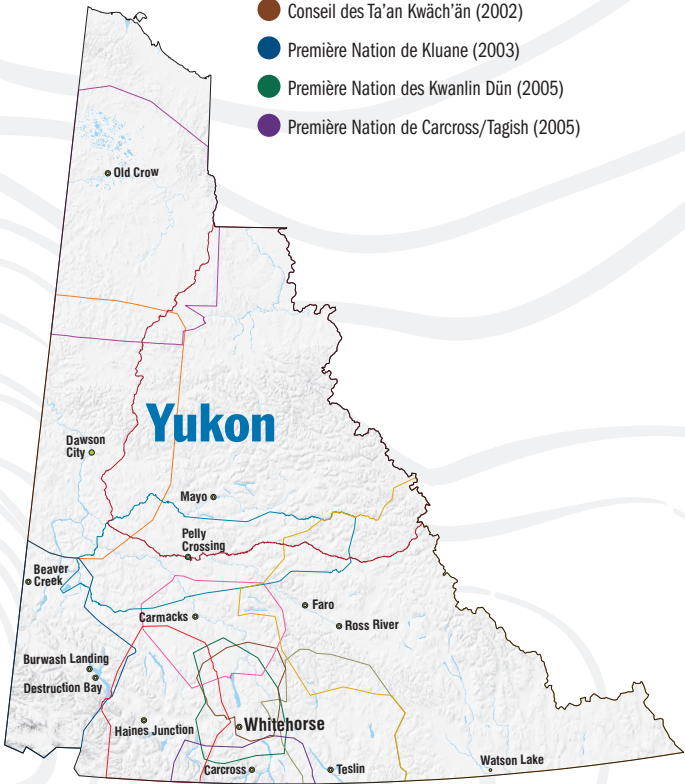
Elijah Smith dans un discours à l'intention du premier ministre de l'époque, Pierre Elliott Trudeau, en 1973.



Elijah Smith, 1987. Photo : Whitehorse Star

Les terres

- Premières Nations de Champagne et de Aishihik (1993)
- Première Nation des Na-Cho Nyäk Dun (1993)
- Conseil des Tlingits de Teslin (1993)
- Première Nation des Gwitchin Vuntut (1993)
- Première Nation de Little Salmon/Carmacks (1997)
- Première Nation de Selkirk (1997)
- Tr'ondëk Hwëch'in (1998)
- Conseil des Ta'an Kwäch'än (2002)
- Première Nation de Kluane (2003)
- Première Nation des Kwanlin Dün (2005)
- Première Nation de Carcross/Tagish (2005)



Le **territoire traditionnel** désigne les terres historiquement utilisées et occupées par une Première Nation, comme établies par celle-ci et délimitées dans son entente définitive. **Cette carte illustre les limites du territoire traditionnel des Premières Nations du Yukon.**

L'utilisation de ces territoires traditionnels remonte à bien avant l'établissement des frontières du Yukon. Les territoires de certaines Premières Nations empiètent donc vers l'ouest sur l'Alaska, vers le sud sur la Colombie-Britannique et vers l'est sur les Territoires du Nord-Ouest.

Bien qu'une Première Nation ne possède pas toutes les terres qui constituent son territoire traditionnel, elle et ses citoyens jouissent d'un certain nombre de droits au sein de ce territoire, par exemple celui de chasser et de pêcher.

Les **terres désignées** sont les terres que possède et gère une Première Nation selon son entente définitive.

Le parcours



Tracer la voie

Les Premières Nations habitent le Yukon depuis des milliers d'années.



Célébration de Hà Kus Teyea. Photo : Gouvernement du Yukon

1876

La **Loi sur les Indiens** entre en vigueur au Canada.

1902

Jim Boss, le chef des Ta'an Kwäch'än, reconnaît les effets qu'ont les nouveaux arrivants sur les Premières Nations du Yukon et adresse une pétition au gouvernement du Canada pour demander une compensation pour la perte des terres et des territoires de chasse de son peuple.

1942

La **route de l'Alaska-Canada** est construite, ce qui accentue la vulnérabilité du Yukon aux influences extérieures.

1968-1973

Les **Premières Nations du Yukon s'organisent**, formant notamment la Fraternité des Autochtones du Yukon, l'Association des Indiens non inscrits du Yukon et le Conseil des Indiens du Yukon.

1973

La décision de la Cour suprême du Canada dans l'**affaire Calder** pousse le gouvernement du Canada à élaborer une nouvelle politique de règlement des revendications territoriales des Autochtones.

La négociation des revendications territoriales au Yukon commence lorsque Elijah Smith et des chefs de Premières Nations du Yukon présentent la pétition **Together Today for our Children Tomorrow** au premier ministre du Canada.

1898

La **ruée vers l'or du Klondike** attire des milliers de chercheurs d'or au Yukon.



Jim Boss, 1910
Photo : Collection du Musée MacBride de l'histoire du Yukon, 1989-58-1

« [...] les Indiens ne peuvent pas assurer leur subsistance comme ils le faisaient avant [...] Il [Jim Boss] affirme “Dites avec force au roi que nous voulons que quelque chose soit fait pour nos Indiens parce qu'on nous prend nos terres et notre gibier.” »

Extrait d'une lettre adressée par Jim Boss, par l'intermédiaire de l'avocat T.W. Jackson, au surintendant général des Affaires indiennes, le 13 janvier 1902.

1969

Le gouvernement du Canada publie le **Livre blanc**, qui est rejeté par les Premières Nations et pousse celles-ci à collaborer en vue de la reconnaissance de leurs droits.

1974-1979

Des **négociations ont lieu par intermittence** entre le gouvernement du Canada et le Conseil des Indiens du Yukon. Le gouvernement du Yukon se joint au processus en 1979.

1984

Une **entente de principe** est négociée. Par la suite, plusieurs préoccupations poussent les Premières Nations du Yukon à la rejeter, notamment l'absence d'un volet portant sur l'autonomie gouvernementale.

1993

Le gouvernement du Canada, le gouvernement du Yukon et le Conseil des Indiens du Yukon signent l'**Accord-cadre définitif**.

1993-2005

Onze Premières Nations du Yukon signent des **ententes définitives et des ententes sur l'autonomie gouvernementale**.



Photo : Canada

« Je peux dire que j'ai vécu bien des difficultés. J'ai vécu la **Loi sur les Indiens** [...] Ça a pris une éternité. Ça a pris beaucoup de temps. Et personnellement, ce processus m'a aidée à guérir. J'en suis sortie plus forte, j'ai acquis des qualités de leader. »

Judy Gingell, ex-présidente du Conseil des Indiens du Yukon et signataire de l'Accord-cadre définitif.

Together Today for our Children Tomorrow

Ensemble aujourd'hui pour nos enfants demain



Tracer la voie

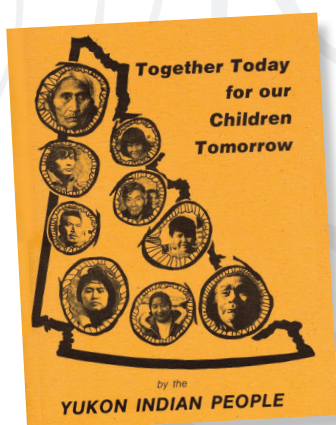
Dans les années 1960 et 1970 les membres des Premières Nations de tout le pays s'unissent pour parler d'une même voix et collaborer à la reconnaissance de leurs droits. Au Yukon, la Fraternité des Autochtones du Yukon voit le jour en 1968.

Le 14 février 1973, la Fraternité des Autochtones du Yukon, menée par Elijah Smith, de même qu'une délégation de chefs de Premières Nations du Yukon, présentent la pétition *Together Today for our Children Tomorrow: A Statement of Grievances and an Approach to Settlement by the Yukon Indian People* au premier ministre du Canada de l'époque, Pierre Elliott Trudeau.



Une délégation des Premières Nations du Yukon devant les édifices du Parlement, à Ottawa (Ontario), en 1973.
Photo : Archives du Yukon. Collection Judy Gingell, 98/74, 1

Ce document novateur a été rédigé à la suite de consultations approfondies menées auprès des aînés et des membres des Premières Nations du Yukon. Il dresse un portrait passé et présent de ces Premières Nations. Il fait également des recommandations devant permettre d'améliorer l'avenir, notamment l'allocation d'indemnités foncières et financières.



« Cette entente bénéficiera à nos enfants, à nos petits-enfants et aux nombreuses générations qui suivront. Tous nos programmes et toutes les garanties que nous souhaitons obtenir dans ces ententes visent à les protéger pour que les problèmes d'aujourd'hui ne reviennent pas les hanter demain. Vous ne pouvez pas nous parler d'un avenir meilleur quand autant de nos membres ont froid, ont faim et sont sans emploi. L'avenir meilleur, nous pourrions le bâtir quand nous aurons obtenu un règlement juste et équitable. »

Together Today for our Children Tomorrow, 1973

Le premier ministre Trudeau reçoit le document au nom du gouvernement du Canada. *Together Today for our Children Tomorrow* sert par la suite de point de départ pour la négociation du règlement des revendications territoriales des Premières Nations du Yukon.

« Lorsque nous avons présenté ce document intitulé *Together Today for our Children Tomorrow* le 14 février, les 12 chefs du Yukon étaient présents. Nous avons offert à Trudeau un beau cadeau de la Saint-Valentin. Nous avons bien ri. »



Sam Johnston, aîné des Tlingits de Teslin, ancien chef et ancien membre de l'Assemblée législative du Yukon.
Série de balados Voix de la vision : Autonomie gouvernementale des Autochtones du Yukon.

En 1973, le Conseil des Indiens du Yukon est créé dans le but de mener les négociations des revendications territoriales. Le Conseil réunit la Fraternité des Autochtones du Yukon et l'Association des Indiens non inscrits du Yukon en un organisme devant représenter tous les Autochtones du Yukon et négocier des ententes de revendication territoriale en leur nom.



Réunion du Conseil des Indiens du Yukon, "Together Today for our Children Tomorrow", vers 1973-1975. Photo : 2006.23.1, archives des Tr'ondëk Hwëch'in

Les ententes



Tracer la voie



Cérémonie de signature de l'Accord-cadre définitif. Photo : Canada

En 1993, le Conseil des Indiens du Yukon, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Yukon signent l'Accord-cadre définitif, un document historique.

L'Accord-cadre, qui fait fond sur les principes établis dans le document *Together Today for our Children Tomorrow*, constitue la première étape du processus moderne de règlement des revendications territoriales et sert subséquemment de cadre de négociation des ententes définitives et des ententes d'autonomie gouvernementale de chaque Première Nation du Yukon.

L'Accord-cadre comporte également des chapitres qui traitent des terres, de l'indemnisation, de l'autonomie gouvernementale ainsi que de la création de conseils et de comités permettant aux collectivités de faire valoir leur opinion aux décideurs des gouvernements.

Entre 1993 et 2005, 11 Premières Nations du Yukon ont signé des ententes de revendication territoriale (**ententes définitives**) et des **ententes sur l'autonomie gouvernementale** avec les gouvernements du Canada et du Yukon.

Les **ententes définitives** établissent les droits d'une Première Nation et de ses citoyens sur les terres désignées et au sein de leur territoire traditionnel. Ces ententes comportent notamment des dispositions sur les ressources patrimoniales, fauniques, halieutiques et non renouvelables, sur la gestion de l'eau, sur l'exploitation forestière, sur l'imposition, sur l'indemnisation financière, sur des mesures de développement économique et sur la superficie des terres que possède et gère une Première Nation. Les ententes définitives sont des traités modernes protégés par la Constitution du Canada. Elles garantissent également la participation des Premières Nations aux conseils et comités créés en vertu de l'Accord-cadre définitif.

Les **ententes sur l'autonomie gouvernementale** donnent aux Premières Nations le pouvoir de promulguer des lois et de prendre des décisions touchant leurs terres désignées et leurs citoyens. Il s'agit de pouvoirs semblables à ceux des provinces et des territoires canadiens : éducation, administration de la justice, santé, adoption, zonage, programmes de formation et langues autochtones, notamment.

« Je vois vraiment cela comme une façon d'avancer [...] La structure d'autonomie gouvernementale est assimilée à celle d'un gouvernement provincial ou territorial. Les Premières Nations en régime d'autonomie gouvernementale ont la compétence et les pouvoirs nécessaires pour adopter leurs propres lois et gérer leurs propres affaires. »



John Burdek, ancien président du Conseil des Ta'an Kwäch'än et signataire de l'entente d'autonomie gouvernementale et de l'entente définitive de la Première Nation.
Série de balados Voix de la vision : Autonomie gouvernementale des Autochtones du Yukon.

Premières Nations autonomes du Yukon



Tracer la voie

Le Yukon est à l’avant-garde de la négociation d’ententes de revendication territoriale et d’autonomie gouvernementale : environ la moitié des groupes autochtones du Canada ayant signé de telles ententes habitent le Yukon.

Les 11 Premières Nations du Yukon suivantes ont réglé leurs revendications territoriales et se gouvernent elles-mêmes. Elles ne sont plus sous l’égide de la *Loi sur les Indiens*.

Premières Nations de Champagne et de Aishihik (1993)



Photo : Canada

Conseil des Tlingits de Teslin (1993)



Photo : Canada

Première Nation de Little Salmon/Carmacks (1997)



Photo : Canada

Tr’ondëk Hwëch’in (1998)



Photo: Archives des Tr’ondëk Hwëch’in et collection Martha Kates

Première Nation de Kluane (2003)



Photo : Canada

Première Nation de Carcross/Tagish (2005)



Photo : Canada

Première Nation des Na-Cho Nyäk Dun (1993)



Photo : Canada

Première Nation des Gwitchin Vuntut (1993)



Photo : Canada

Première Nation de Selkirk (1997)



Photo: Canada

Conseil des Ta’an Kwäch’än (2002)



Photo : Canada

Première Nation des Kwanlin Dün (2005)



Photo : Gouvernement du Yukon

La mise en œuvre

Tracer la voie

Les ententes définitives et les ententes d'autonomie gouvernementale des Premières Nations du Yukon prennent vie et sont mises en œuvre, au jour le jour, dans l'intérêt de tous les Yukonnais.

L'Entente définitive de la Première Nation des Kwanlin Dün prévoyait l'aménagement du **Centre culturel des Kwanlin Dün** dans le secteur riverain de Whitehorse. Ce centre symbolise les liens étroits qui unissent les Kwanlin Dün au fleuve Yukon.



Ouverture officielle du Centre culturel des Kwanlin Dün, le 21 juin 2012. Photo : Fritz Mueller Photography



Un avion d'Air North exhibe le logo du projet *Tracer la voie* dans le ciel de Whitehorse.
Photo : Air North, Yukon's Airline/Simon Blakesley

L'Entente définitive de la Première Nation des Gwitchin Vuntut a permis à la Première Nation d'acquérir 49 % des parts de la société **Air North, Yukon's Airline** (transporteur aérien du Yukon). Cet investissement permet à la Première Nation et à ses citoyens de jouir d'une certaine viabilité économique, en plus d'assurer une liaison essentielle avec Old Crow, seule collectivité du Yukon accessible uniquement par les airs.

Les ententes définitives ont permis la protection d'endroits spéciaux comme le **parc territorial Tombstone**, créé par suite de l'Entente définitive des Tr'ondek Hwech'in.



Parc territorial Tombstone. Photo : Gouvernement du Yukon/Fritz Mueller Photography



Carte du territoire traditionnel de la Première Nation au plancher du Centre culturel Da Kų. Photo : Premières Nations de Champagne et de Aishihik

Grâce au projet **Singletrack to Success**, la Première Nation de Carcross/Tagish aménage un réseau de sentiers de vélo de montagne de niveau international sur son territoire traditionnel. Ces pistes se trouvent sur des terres qui ont été choisies tout spécialement durant les négociations des revendications territoriales de la Première Nation et sont désignées dans l'Entente définitive de la Première Nation de Carcross/Tagish.



Vélo de montagne au mont Montana, à Carcross.
Photo : Gouvernement du Yukon/Derek Crowe



Récits et savoir traditionnels tutchones du Nord.
Photo : Première Nation de Little Salmon/Carmacks

La Première Nation de Little Salmon/Carmacks investit dans les prochaines générations. Elle a collaboré avec ses aînés et avec les autres Premières Nations Tutchones du Nord afin de rédiger des livres, des programmes scolaires et des plans de cours visant à préserver et à honorer **les récits et le savoir tutchones du Nord** ainsi que les lois et les modes de gouvernance traditionnels.

La signature de l'Accord-cadre définitif a entraîné la création de **conseils et de comités** grâce auxquels les Yukonnais peuvent faire valoir leur opinion auprès des décideurs. L'Office d'évaluation environnementale et socio-économique du Yukon, par exemple, dont les membres sont nommés par les signataires de l'Accord-cadre, a pour tâche d'évaluer l'incidence des projets proposés à la grandeur du Yukon.



Des archéologues font l'évaluation d'un site visé par un projet d'aménagement.
Photo : Gouvernement du Yukon

Merci

Le gouvernement du Canada, le gouvernement du Yukon, le Conseil des Premières Nations du Yukon, et les 11 Premières Nations autonomes du Yukon tiennent à remercier les chefs et les visionnaires, les particuliers et les organismes, les aînés, les jeunes et les autres membres des collectivités pour leur collaboration qui a rendu possible la signature des ententes de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale des Premières Nations du Yukon.



Council of Yukon
First Nations



Canada



Pour en savoir plus sur le projet *Tracer la voie* (en anglais seulement), visitez le : www.mappingtheway.ca